

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du vendredi 04 août 2017 - 19h00

Le vendredi 04 août 2017, à 19h00, en .salle du conseil de la commune d'Espéraza, 1 rue Condorcet, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Georges REVERTE, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, JAULENT Christelle, ROSSEL Jacques, TOLLON Jean-Claude.

Etait absents excusés : Mme KHALFA Dalila, Mme BARATA Déborah, M. RIVANO Philippe.

Procurations : M. GILLION Gérard à M. REVERTE Georges ; Mme MOLES Karine à MALFANT Francis.

Le quorum atteint, la séance a débuté à 19h00. Le secrétariat a été assuré par M. ROSSEL Jacques.

1 - CREATION D'UN EMPLOI de TITULAIRE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé à l'assemblée qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi au grade de Rédacteur Principal de 1ère Classe afin que la personne recrutée occupe la fonction d'assistant(e) de direction au sein du service administratif de la commune d'Espéraza. Il s'agit donc d'un emploi de la filière administrative, d'un cadre d'emploi de catégorie B avec le grade de Rédacteur principal de 1ère classe.

Il précise que cet emploi est créé en raison de l'actuelle surcharge de travail administratif. La fonction exercée, d'assistant(e) de direction fait l'objet de la fiche de poste correspondant au Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois ROME. Cette fonction comprendra en sus quelques missions habituellement exercées par le Directeur général des services actuellement en congés de maladie.

ADOPTE à la MAJORITE
Pour : 9 ; contre 1, Mme JAULENT Christelle.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part qu'après la création de l'emploi de Rédacteur principal de 1ère classe il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux et qu'en conséquence l'assemblée autorise la modification de celui-ci en ajoutant aux effectifs ce grade de catégorie B.

ADOPTE à L'UNANIMITE

La séance du conseil est levée à 19h50.

Fait à Espéraza le 05 août 2017
Le Maire
Georges REVERTE

